

Inscription

En s'inscrivant, le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente (CGV) et de suivre la formation continue conformément à l'annonce, ainsi que de verser les frais de cours avant le début de la formation. L'inscription est juridiquement valable.

Annulation / report de la formation

La formation continue a lieu à partir de 16 personnes inscrites. La direction du cours peut repousser le début de la formation continue si celle-ci n'est pas encore complète. Si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles, une liste d'attente est établie. Si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou si d'autres circonstances rendent la réalisation de la formation continue inacceptable du point de vue de WINclusion, WINclusion se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation continue. Les personnes inscrites seront informées immédiatement après la décision et les frais déjà versés seront remboursés en cas d'annulation.

Frais de formation continue (voir appel d'offres)

La formation coûte actuellement 2990 CHF. Ce prix comprend l'accompagnement pédagogique, les supports de cours, Moodle (plateforme d'apprentissage) et les collations, ainsi que les boissons pour les "petites" pauses. Ce montant ne comprend pas les frais de repas, de livres, de matériel spécifique, de prise de notes, etc.

Conditions de paiement

Après la clôture des inscriptions (au plus tard quatre semaines avant le début de la formation), les participant-e-s reçoivent une facture. Nous vous prions de bien vouloir régler le montant avant le début de la formation.

Conditions de retrait

L'inscription est obligatoire. Les annulations doivent dans tous les cas être adressées par écrit à WINclusion. La date du cachet de la poste fait foi. En cas de retrait de l'inscription jusqu'à huit semaines avant le début de la formation, WINclusion prélève des frais de traitement de 100 CHF. En cas de désistement ultérieur jusqu'à la date limite d'inscription, WINclusion facture 20% des frais de cours. Après la date limite d'inscription et en cas de non-présentation, la totalité des frais de cours sera facturée. En cas d'empêchement de participer, un/une participant-e de remplacement peut être proposé.

Interruption de la formation

Les participant-e-s qui interrompent prématurément la formation continue sont redevables de la totalité des frais. Sur demande motivée, les frais peuvent être partiellement ou totalement exonérés dans des cas de rigueur (par exemple en cas de maladie grave). La décision à ce sujet relève exclusivement de WINclusion.

Assurance

La conclusion d'une assurance contre les accidents et le vol incombe aux participants. L'organisation du cours n'assume aucune responsabilité.

